



Procès-verbal de la 5^{ème} assemblée régulière 2007-2008 des membres du Conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais tenue, le lundi, 10 décembre 2007, à 10 h 30, à la salle de conférence de la Maison de l'Outaouais au 394, boul. Maloney ouest à Gatineau.

PRÉSENCES

Monsieur Marc Carrière, président et préfet de la MRC des Collines-de-l'Outaouais
Madame Paulette Lalande, vice-présidente et préfet de la MRC Papineau
Monsieur Aurèle Desjardins, trésorier et conseiller à la ville de Gatineau
Monsieur Michel Allard, président du Conseil régional des partenaires du marché du travail de l'Outaouais
Monsieur Marc Bureau, maire de la ville de Gatineau
Monsieur Robert Bussière, maire de la municipalité de La Pêche
Monsieur Denis Côté, président de l'IQAFF, représentant du secteur de la science
Madame Sylvie Daigle, représentante du secteur citoyens, citoyennes
Monsieur Raymond Durocher, maire de la municipalité de Fort-Coulonge
Monsieur Steve Harris, maire de la municipalité de Cantley
Madame Jocelyne Houle, conseillère à la ville de Gatineau
Monsieur Michael McCrank, préfet de la MRC du Pontiac
Monsieur Jean Perras, maire de la municipalité de Chelsea
Madame Louise Poirier, conseillère à la ville de Gatineau
Monsieur Armand Renaud, maire de la municipalité de l'Ange-Gardien
Monsieur Pierre Rondeau, préfet de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau
Madame Marlène Thonnard, présidente de l'Université du Québec en Outaouais, représentante du secteur éducation supérieure, recherche et science
Monsieur Normand Vachon, maire de la municipalité de Mayo
Madame Stéphanie Vallée, députée du comté de Gatineau
Madame Lise Waters, présidente de l'URLSO, représentante du secteur culture, loisir, sport
Monsieur Pierre Ricard, directeur régional du ministère des Affaires municipales et des Régions
Monsieur Jean Hébert, directeur général de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais

ABSENCES

Monsieur Robert Coulombe, maire de la ville de Maniwaki

AUTRES PRÉSENCES

Monsieur Jean Benoît, directeur général Outaouais du ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Madame Gisèle Bernard, responsable régionale du Conseil du statut de la femme
Madame Judith Boivin, agente de développement au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
Madame Danielle Dubé, directrice régionale du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
Monsieur Marc Dubreuil, directeur régional du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Monsieur Jean Fink, directeur régional du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (Faune)
Monsieur Claude Landry, directeur régional d'Emploi-Québec
Monsieur Pierre Legros, directeur régional du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
Monsieur Yves Lévesque, directeur régional du MAPAQ
Monsieur Jeffrey MacHan, directeur régional du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
Monsieur Carol Morin, secrétaire de la CARO, ministère des Affaires municipales et des Régions
Madame Paula Armstrong, citoyenne de la MRC du Pontiac
Monsieur Rémi Bertrand, directeur général par intérim de la MRC du Pontiac
Monsieur Marc Boily, directeur de Développement économique Canada
Madame Diane Clément, présidente de la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais
Madame Suzanne Dagenais, directrice de la planification stratégique de la ville de Gatineau
Monsieur Michel Delorme de Radio Enfant-Ado
Monsieur Jacques Demers, citoyen de la ville de Gatineau
Madame Nicole Desroches, directrice générale du CREDDO
Madame Janett Gabriela, citoyenne de la MRC du Pontiac
Madame Rachèle Gaulin, journaliste à Radio-Canada
Madame Catherine Grenier, directrice générale de l'URLSO
Monsieur Georges Lafontaine, attaché de presse de la députée du comté de Gatineau
Madame Brigitte Michaud, directrice régionale, bureau du ministre Benoît Pelletier
Monsieur Jean-Marc Purenne, agent de développement à l'URLSO
Madame Catherine Régimbald, journaliste au journal 24 heures
Madame Denise Renaud de la Coalition contre le méga-dépotoir de Danford Lake
Madame Robertson, citoyenne de la MRC du Pontiac
Monsieur Charles Thériault, journaliste au Journal Le Droit
Madame Johanne Wagner, directrice générale d'AGIR
Madame Emmanuelle Znaty, coordonnatrice de la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais
Monsieur Charles Blais, directeur de la commission sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais, CRÉO
Monsieur Pierre Boucher, agent de développement de la CRÉO
Monsieur Félix Bussièrès, coordonnateur de la Table Jeunesse Outaouais, CRÉO
Madame Suzanne Chicoine, agente de développement de la CRÉO
Monsieur Daniel Fortin, agent de développement de la CRÉO
Madame Francine Lamarche, secrétaire de direction de la CRÉO
Madame Roxanne Lauzon, agente de développement de la CRÉO
Madame Anne-Marie Trudel, agente de développement de la CRÉO
Madame Manon Valois, adjointe administrative de la CRÉO

1.- OUVERTURE

Ayant constaté le quorum, le président, Monsieur Marc Carrière ouvre la séance à 11h00.

2.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-07-08-134

Monsieur Aurèle Desjardins appuyé par
Monsieur Pierre Rondeau

propose l'adoption de l'ordre du jour en ajoutant un point : soit 12f4 – Remerciement à Monsieur Marc Michaud du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et en corrigeant au point 7 l'année, soit 2008-2009 au lieu de 2007-2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 1.- Ouverture du Conseil d'administration
- 2.- Adoption de l'ordre du jour (décision)
- 3.- Période publique de questions
- 4.- Adoption du procès-verbal de la rencontre du 15 octobre 2007 (décision)
- 5.- Rapport du président :
 - a) Départ de Monsieur Denis Côté
 - b) Activités (information)
- 6.- Rapport du directeur général :
 - a) Activités (information)
 - b) Adoption de l'évolution des dépenses des mois de septembre et octobre 2007 (décision)
 - c) Tableau Fonds de développement régional (FDR) et ententes spécifiques y incluant tous les projets déposés 2007-2008 (information)
 - d) Forum intersectoriel (information)
 - e) Poste de directeur général adjoint (décision)
 - f) État de situation des projets d'ententes en développement :
 - 1 Entente spécifique Femmes et développement régional – orientations de la CRÉO (décision)
 - 2 Entente spécifique pour le développement durable du secteur agroalimentaire en Outaouais – orientations de la CRÉO (décision)
 - 3 Entente spécifique sur les conditions de vie des personnes âgées de la région de l'Outaouais – orientations régionales (décision)
 - 4 Entente spécifique sur la régionalisation de l'immigration en Outaouais (information verbale)
 - 5 Entente spécifique Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ) (information verbale)
 - 6 Entente spécifique sur la gestion et la mise en valeur du territoire public intramunicipal (TPI) de l'Outaouais – renouvellement (information verbale)
 - 7 Entente avec le ministère des Transports du Québec sur le transport collectif en Outaouais (information verbale)
 - 8 Entente administrative relative au plan régional d'accessibilité aux services de garde éducatifs (information verbale)
 - 9 Entente – Développement de l'offre touristique (information verbale)
 - g) Revue de presse (information)
- 7.- Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II – Adoption des critères d'admissibilité 2008-2009 (décision)

- 8.- Entente MCC – CRDO :
 - a) Modification – Décision CRÉO (décision)
 - b) Projet – École de musique de la Vallée-de-la-Gatineau (décision)
- 9.- Plan d'action intégré de protection des cours d'eau, des lacs et des sources d'approvisionnement en eau potable en Outaouais (décision)
- 10.- Centre de recherche en technologies langagières – CRTL (information)
- 11.- Étude infrastructures du corridor ferroviaire Gatineau – Chelsea – La Pêche (décision)
- 12.- Commissions régionales – rapport d'activités :
 - a) Développement social et santé, Monsieur Pierre Rondeau
 - b) Culture, loisir, sport, Madame Lise Waters
 - c) Développement économique et emploi, Monsieur Aurèle Desjardins
 - d) Éducation, recherche et science, Madame Paulette Lalande
 - 1 Modification des membres de la commission (décision)
 - e) Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport, Monsieur Denis Côté
 - 1 État de situation - matières résiduelles (information)
 - f) Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais, Monsieur Marc Carrière
 - 1 Nomination d'un commissaire à la commission (décision)
 - 2 Avis régional au MDDEP à l'égard de la consolidation des aires protégées en Outaouais – Échéancier de travail (décision)
 - 3 Commentaires à transmettre au MRNF à l'égard de sa consultation sur le processus d'évaluation de la performance forestière et environnementale des bénéficiaires de contrats et de conventions sur territoire public (décision)
 - 4 Remerciements à Monsieur Marc Michaud du MRNF (décision)
 - g) Table Jeunesse Outaouais, Monsieur Félix Bussièrès
 - 1 Présentation de la nouvelle présidente
 - 2 Liste des projets des actions jeunesse structurantes et des projets locaux du Fonds régional d'investissement jeunesse 2007-2008 (information)
- 13.- Comité régional – rapport d'activités :
 - a) Comité des sentiers VHR, Madame Jocelyne Houle
 - b) Utilisation de l'emprise de l'autoroute 50 entre les routes provinciales 317 et 321 pour les véhicules hors route (décision)

*

- 14.- Fonds de développement régional (FDR) :

Projets :

- a) Institut universitaire sur la forêt feuillue (UQO-IQAFF) (décision)
- b) Découvertes Outaouais 2008 (décision)
- c) Conseiller en 2^e et 3^e transformation du bois feuillu (décision)
- d) Deuxième symposium sur la valorisation de la biomasse forestière (décision)
- e) CDET – Plan d'action 2007-2008 (décision)
- f) Bureau recherche-innovation Outaouais (BRIO) 2008-2009 (décision)

Entente spécifique agroalimentaire :

- g) Soirée Action – Valorisation : prix de la relève « *Sur les traces d'Érard Séguin* » (décision)
- h) Journées agricoles 2008 (décision)

15.- Fonds régional d'investissement Jeunesse (FRIJ) :

Action jeunesse structurante :

- a) Radio Enfant-Ado (décision)

16.- Levée de l'assemblée

3.- PÉRIODE PUBLIQUE DE QUESTIONS

Monsieur Jacques Demers, citoyen de la ville de Gatineau demande que la commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais ajoute un siège sur la biodiversité. Monsieur Marc Carrière, président de la commission informe Monsieur Demers que la commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais a déjà prise une position sur la question.

Madame Robertson, citoyenne de la MRC du Pontiac demande si la permanence de la CRÉO peut faire parvenir, par courriel, aux membres de la commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais un sondage demandant leur impression sur la gestion écosystémique. Monsieur Marc Carrière l'informe qu'un colloque régional sera organisé dans la région à ce sujet au printemps 2008.

4.- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 15 OCTOBRE 2007

CA-07-08-135

Monsieur Jean Perras appuyé par
Monsieur Normand Vachon

propose l'adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 15 octobre 2007 tel que libellé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.- RAPPORT DU PRÉSIDENT

a) **Départ de Monsieur Denis Côté :**

Le président, Monsieur Marc Carrière annonce le départ de Monsieur Denis Côté, représentant de la société civile au poste Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport et lui remet une plaque ainsi qu'une lettre témoignant toute la considération des membres pour sa contribution importante dans les travaux de la CRÉO.

b) Activités :

Le président, Monsieur Marc Carrière, fait le résumé de ses activités.

Le 24 octobre 2007, il a remis le Prix de la relève lors de la soirée des Culturiades qui s'est tenue à la Maison de la culture de Gatineau.

Le 4 décembre 2007, rencontre avec l'Université du Québec en Outaouais et l'Institut de l'aménagement de la forêt feuillue du Québec afin de définir le rôle de ce dernier dans la recherche.

Signature de l'entente administrative relative au plan régional d'accessibilité aux services de garde éducatifs.

Participation à la Table des préfets le 26 novembre 2007.

Participation au Sommet sur l'avenir du secteur forestier les 10, 11 et 12 décembre 2007 à Québec.

Rencontre avec les préfets et les industriels forestiers concernant le dossier des aires protégées.

Monsieur Jean Perras, maire de la municipalité de Chelsea souhaite que la Conférence régionale des élus étudie l'impact qu'aura sur les municipalités la privatisation des équipements roulants.

6.- RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

a) Activités :

Le président demande au directeur général de présenter ses activités. Monsieur Jean Hébert informe les membres de l'état d'avancement des différentes ententes :

- Lutte à la pauvreté : la CRÉO serait le porteur du dossier.
- Transport collectif : on attend la signature par le ministère des Transports de l'entente.

Une rencontre a eu lieu avec Espace Dallaire afin de repositionner le projet. Une rencontre de suivi est prévue en janvier 2008.

Le comité de créneau ACCORD approuve l'entente avec le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation mais sans la CRÉO. Le comité ACCORD appuie la position de la CRÉO de ne pas signer l'entente.

La Table Québec-Régions Technique a eu lieu à Québec le 29 octobre dernier. Nous avons :

- Discuter de la répartition du Fonds de développement régional (FDR) entre les régions ;
- Former un comité sur la révision des normes du FDR ;
- Former un comité sur l'évaluation du FDR.

Monsieur Jean Hébert est membre de ces deux comités.

Membre du jury au Concours « gestionnaire de l'année » de la Chambre de commerce de Gatineau.

Participation au Comité aviseur de DEC le 8 novembre 2007.

Le 21 novembre 2007, rencontre avec les partenaires sur les aires protégées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Monsieur Charles Blais doit rencontrer les préfets des MRC afin d'avoir un consensus régional, identifier les zones qui posent problèmes et par la suite préparer un avis au ministère avant la fin janvier 2008.

Le président, Monsieur Marc Carrière souhaite la bienvenue à la députée du comté de Gatineau, Madame Stéphanie Vallée et demande aux membres de se présenter.

b) Adoption de l'évolution des dépenses des mois de septembre et octobre 2007 :

Le président demande au directeur général, Monsieur Jean Hébert de présenter l'évolution des dépenses des mois de septembre et octobre 2007.

CA-07-08-136

Monsieur Jean Perras appuyé par
Monsieur Robert Bussière

propose d'adopter l'évolution des dépenses des mois de septembre et octobre 2007, telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) Tableau Fonds de développement régional (FDR) et ententes spécifiques y incluant les projets déposés 2007-2008 :

Le directeur général, Monsieur Jean Hébert présente le tableau du Fonds de développement régional (FDR) et des ententes spécifiques y incluant les projets déposés 2007-2008.

d) Forum intersectoriel :

Le forum intersectoriel aura lieu le 25 janvier 2008 et le directeur général dépose l'invitation et le déroulement de la journée qui seront acheminés aux membres des commissions régionales et aux membres du conseil d'administration.

e) Poste de directeur général adjoint :

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) du 15 octobre 2007 a adopté un budget de fonctionnement prévoyant l'embauche d'un directeur général adjoint ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a également mandaté le comité administratif et le directeur général afin de définir le mandat du directeur général adjoint et que celui-ci soit présenté lors de sa rencontre du 10 décembre 2007 ;

ATTENDU QUE le comité administratif a validé la description de tâches ainsi que l'organigramme de la CRÉO 2008 lors de sa rencontre du 27 novembre 2007 ;

ATTENDU QUE depuis juin 2005 le nombre d'employés de la CRÉO est passé de 8 à 11 et qu'il pourrait se situer à plus de 14 en 2008 ;

CA-07-08-137

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Monsieur Robert Bussière

propose que la Conférence régionale de l'Outaouais des élus autorise la création du poste de directeur général adjoint.

ET

Que le comité de sélection soit composé d'au moins deux des trois membres du comité administratif ainsi que du directeur général et que ce dernier procède à la dotation du poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

f) **État de situation des projets d'ententes en développement :**

1 **Entente spécifique Femmes et développement régional – orientations de la CRÉO :**

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) souhaite tenir compte en priorité de la participation à la vie démocratique de la région des jeunes et, selon les principes de l'égalité et de la parité, des femmes identifiés dans la loi sur le ministère des Affaires municipales et des Régions ;

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale a adopté, en décembre 2006, la Politique « Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait » ;

ATTENDU QUE trois des six orientations de la Politique québécoise « Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait » du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine adoptée en décembre 2006 coïncident directement avec les orientations de la future entente spécifique « Femmes et Développement régional » ;

ATTENDU QUE le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, conformément au décret 306-2007 du 19 avril 2007, a notamment pour mission de favoriser la contribution sociale, civique, économique et professionnelle des femmes au développement du Québec, notamment par le biais d'entente spécifique avec les CRÉs du Québec ;

ATTENDU QUE le ministère de la Justice du Québec vise, par le biais du Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2004-2009, à améliorer la sécurité des victimes de violence conjugale et des enfants qui y sont exposés, à consolider les services d'aide et de protection développés à leur intention et à répondre aux besoins d'aide et d'encadrement des conjoints violents, notamment par le biais de la prévention et de la promotion ;

ATTENDU QUE l'approche intégrée de développement régional de la Planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012 de l'Outaouais vise à outiller la CRÉO dans sa prise de décision, dans son analyse et dans la réalisation d'actions régionales structurantes ;

ATTENDU QUE l'approche intégrée de développement régional est composée de cinq dimensions dont celle transversale qui vise l'inclusion des citoyennes et des citoyens ainsi que l'égalité entre les femmes et les hommes par la prise en compte de leurs réalités et de leurs besoins dans l'analyse, les décisions et les actions de développement et ce, à travers l'ensemble de la Planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012 de l'Outaouais y compris les cinq axes de développement ;

ATTENDU QUE la CRÉO a entrepris l'intégration de l'analyse différenciée selon les sexes dans le cadre de la PSR 2007-2012 de l'Outaouais et vise à optimiser l'utilisation de cet outil de travail au sein de l'approche intégrée de développement régional et plus particulièrement, au niveau de la dimension transversale ;

ATTENDU QUE la Planification stratégique régionale 2007-2012 de la région contient des orientations stratégiques qui font directement référence aux trois volets inscrits à l'intérieur de la future entente spécifique « Femmes et Développement régional » soit la représentation des femmes au sein des instances décisionnelles et consultatives, la violence faite aux femmes et l'entrepreneuriat féminin ;

ATTENDU QUE la Commission régionale Développement social et santé a privilégié les deux premiers volets mentionnés ci-dessus au sein de son Plan d'action 2007-2009 ;

ATTENDU QUE la région, par le biais de la Commission régionale Développement économique et Emploi désire se doter d'une stratégie régionale sur l'entrepreneurship pour en accroître son développement ;

ATTENDU QUE les partenaires (ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais, la Table Jeunesse Outaouais) ont manifesté leur intérêt pour élaborer et signer une entente spécifique sur les femmes et le développement régional sur une base de trois ans ;

CA-07-08-138

Madame Lise Waters appuyée par
Madame Paulette Lalande

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte les orientations proposées sur le projet d'entente spécifique « Femmes et Développement régional » présentées dans le cadre du document ci-joint.

ET

Que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais réserve, dans le cadre du Fonds de développement régional – Activités « Entente spécifique », un montant de deux cent quarante mille dollars (240 000 \$) réparti sur trois ans soit quatre-vingt mille dollars (80 000 \$) par année à compter de l'année financière 2008-2009 et ce, jusqu'à l'année financière 2010-2011 pour l'entente spécifique « Femmes et Développement régional » conditionnel à l'engagement financier des autres partenaires de l'entente.

ET

Que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) mandate le directeur général de la CRÉO, afin de finaliser le projet d'entente spécifique « Femmes et Développement régional » pour dépôt au conseil d'administration de la CRÉO prévu en février 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 Entente spécifique pour le développement durable du secteur agroalimentaire en Outaouais – orientations de la CRÉO – renouvellement :

ATTENDU QUE le secteur agroalimentaire est un des secteurs à fort potentiel pour la diversification de l'économie identifiés dans l'axe développement économique et emploi de la planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012 de l'Outaouais adoptée par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) ;

ATTENDU QUE la commission régionale Développement économique et Emploi a priorisé le secteur agroalimentaire dans ses orientations ;

ATTENDU l'importance économique du secteur agroalimentaire pour la région et particulièrement pour les MRC rurales aux prises avec une dévitalisation importante de leur tissu économique ;

ATTENDU l'effet structurant de la dernière entente pour le développement du secteur agroalimentaire, notamment en regard de la diversification de la production agricole, de la transformation et de la mise en marché ;

ATTENDU l'importance de soutenir la transformation agroalimentaire, de petite échelle, qui est encore peu développée en Outaouais ;

ATTENDU la volonté d'intensifier les efforts consentis dans la mise en marché et la commercialisation des produits régionaux ;

ATTENDU l'intention de diversifier l'agriculture régionale en développant l'agriculture biologique, l'agrotourisme et autres productions créneaux ;

ATTENDU QUE le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a manifesté son intérêt à signer une troisième entente spécifique pour le développement durable du secteur agroalimentaire de l'Outaouais et ce, pour une durée de trois ans ;

CA-07-08-139

Monsieur Jean Perras appuyé par
Monsieur Aurèle Desjardins

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte les orientations proposées pour l'élaboration de l'entente spécifique pour le développement durable du secteur agroalimentaire 2008-2011.

ET

Que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais réserve, dans le cadre du Fonds de développement régional – Activités « Entente spécifique », un montant de 450 000 \$ réparti sur trois ans soit 150 000 \$ par année à compter de l'année financière 2008-2009 et ce, jusqu'à l'année financière 2010-2011, pour l'entente spécifique pour le développement durable de l'agroalimentaire 2008-2011, conditionnel à l'engagement financier du MAPAQ pour un montant équivalent.

ET

Que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais mandate le directeur général de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, afin de finaliser le projet d'entente pour le développement durable du secteur agroalimentaire 2008-2011 pour dépôt au conseil d'administration du 17 mars 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 Entente spécifique sur les conditions de vie des personnes âgées de la région de l'Outaouais – orientations régionales :

ATTENDU QUE la Stratégie d'action en faveur des aînés a été adoptée dans le cadre du Budget 2007-2008 du Gouvernement du Québec, et que celle-ci dégage des ressources de 12,5 M\$ sur 5 ans pour soutenir les actions destinées aux personnes âgées ;

ATTENDU QUE de cette somme, un montant d'environ 120 000 \$ par année est réservé pour des projets en Outaouais dans le cadre de la signature d'une entente spécifique portant sur les conditions de vie des personnes âgées de la région de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE cette Entente spécifique prévoit le dépôt, en décembre 2007, d'un cadre général incluant les orientations régionales et les priorités d'action pour la première année de l'entente ;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais a mandaté un comité de travail ad hoc avec la Table de concertation des aînés et retraités de l'Outaouais (TARO), l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais (ASSSO), le ministère de la Famille et des Aînés (MFA), les MRC et la ville de Gatineau pour identifier les orientations régionales à privilégier dans le cadre de la signature de l'entente spécifique ;

ATTENDU QUE ce comité s'est rencontré et a élaboré la recommandation suivante en s'inspirant notamment des préoccupations soulevées par la population lors des consultations portant sur « Les conditions de vie des personnes âgées » (Outaouais – 12 octobre 2007) et des priorités d'action de la Table de concertation des aînés et retraités de l'Outaouais (TARO) ;

ATTENDU QUE ces orientations régionales sont prioritaires pour la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) ;

CA-07-08-140

Monsieur Raymond Durocher appuyé par
Madame Sylvie Daigle

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte les orientations régionales et les priorités d'action de l'entente spécifique sur les conditions de vie des personnes âgées de la région de l'Outaouais.

ET

Que la Conférence participe à l'entente spécifique en investissant, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), un montant maximal de 30 000 \$/an sur 5 ans (2008, 2009, 2010, 2011, 2012) afin de renforcer la réalisation des priorités d'action de l'entente.

ET

Que la Conférence mandate le directeur général pour finaliser l'entente spécifique avec le ministère de la Famille et des Aînés, celle-ci devant être présentée au conseil d'administration de la CRÉO le 11 février prochain pour adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 Entente spécifique sur la régionalisation de l'immigration en Outaouais :

Le directeur général informe les membres que la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles a approuvé le projet d'entente spécifique et l'entente a été acheminée pour les signatures ministérielles.

5 Entente spécifique Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ) :

Il y a eu une rencontre avec le CALQ la semaine dernière. Il en est ressorti un partenariat avec le CALQ, la ville de Gatineau, la CRÉO et la Table jeunesse Outaouais en deux volets : volet jeunesse, relève professionnelle et volet accès et diffusion.

L'entente devrait être présentée au conseil d'administration du 11 février prochain.

6 **Entente spécifique sur la gestion et la mise en valeur du territoire public intramunicipal (TPI de l'Outaouais) – renouvellement :**

La Conférence doit organiser une rencontre avec les MRC afin de savoir si les maires sont ouverts pour faire une convention multiressources.

7 **Entente avec le ministère des Transports du Québec sur le transport collectif en Outaouais :**

Tous les documents ont été acheminés au ministère des Transports du Québec et on espère une annonce en janvier 2008.

8 **Entente administrative relative au plan régional d'accessibilité aux services de garde éducatifs :**

L'entente a été signée par la CRÉO et a été acheminée au ministère de la Famille et des Aînés et ce dernier devrait faire l'annonce après les Fêtes.

9 **Entente – Développement de l'offre touristique :**

Il y a eu deux rencontres avec Tourisme Outaouais. Possibilité d'une entente avec Tourisme Québec et Tourisme Outaouais pour le développement touristique de la région de l'Outaouais. Le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation ainsi que le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine seraient intéressés à participer à cette entente.

Au prochain conseil d'administration, un projet d'entente sera déposé.

g) **Revue de presse :**

Le directeur général présente les activités de communication de la CRÉO.

7.- **PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER – VOLET II – ADOPTION DES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ 2008-2009**

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) est délégataire du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – VOLET II en 2008-2009 ;

ATTENDU QUE la CRÉO doit procéder à l'appel de projets auprès du public et des différentes clientèles intéressées à participer au programme ;

ATTENDU QUE la CRÉO doit déterminer les critères d'admissibilités au programme et les mécanismes à mettre en place pour procéder au choix des projets admissibles, conformément aux objectifs du programme VOLET II ;

CA-07-08-141

Monsieur Normand Vachon appuyée par
Monsieur Robert Bussière

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte les critères et la modification apportée à la page 4, article 1 Types de promoteurs, du document intitulé : Critères et guide de présentation de projets 2008-2009, Programme Volet II.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Messieurs Raymond Durocher et Michael McCrank inscrivent leur dissidence.

8.- ENTENTE MCC - CRDO

a) **Modification – Décision CRÉO :**

ATTENDU QUE dans le cadre du programme de Concertation régionale et locale, la MINISTRE d'état à la Culture et aux Communications (MCC) accordait, le 27 mars 2003, au Conseil régional de développement de l'Outaouais (CRDO) une aide financière non récurrente de 50 000 \$ afin de soutenir la réalisation d'une expérience témoin dans le cadre de la levée du moratoire sur le programme *Soutien à la formation des jeunes* ;

ATTENDU QUE les parties ont signé en mai 2003 une lettre d'entente par laquelle le CRDO s'engageait à utiliser le montant de la subvention à la réalisation du projet pilote relié à la formation en arts de la scène des jeunes en Outaouais (portrait régional et possibilités de création de nouvelles synergies entre les partenaires locaux et régionaux interpellés par le développement de ce secteur) et à aucune autre fin que ce soit, sauf avec l'accord écrit au préalable de la Ministre ;

ATTENDU QU'au 5 avril 2004 une somme de 13 000 \$ avait été investie, avec l'accord du MCC, dans la réalisation d'un portrait régional et la formulation de recommandations visant à soutenir la formation en arts de la scène des jeunes et que le MCC autorisait dans une lettre le financement de la Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau afin de procéder à une expérience pilote sur son territoire pour la somme restante de 37 000 \$;

ATTENDU QUE le projet de la Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau ne s'est pas réalisé ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adoptait le 11 avril 2005 une résolution qui octroyait le solde de la subvention spéciale du ministère de la Culture et des Communications à la Station agrotouristique, coopérative de solidarité pour lui permettre de réaliser son projet Gare du Canadien Pacifique Masson (Buckingham jonction) ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la CRÉO, au moment de sa prise de décision, n'a pas été informé de l'autorisation du MCC ou des obligations entourant l'utilisation de la subvention du MCC, à savoir :

- Utiliser et affecter le montant de la subvention à la réalisation du projet et à aucune autre fin que ce soit sauf, s'il y a accord écrit au préalable de la MINISTRE ;

ATTENDU QUE le 6 septembre 2007, la CRÉO recevait une demande de financement de l'École de musique de la Vallée-de-la-Gatineau dans le cadre de l'entente MCC-CRDO ;

ATTENDU QUE le 5 novembre 2007, la directrice régionale du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine donnait son appui au projet soumis par l'École de musique de la Vallée-de-la-Gatineau ;

CA-07-08-142

Madame Paulette Lalande appuyée par
Madame Lise Waters

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) modifie sa décision du 11 avril 2005 afin que le financement accordé par la CRÉO au projet Gare du Canadien Pacifique Masson (Buckingham jonction) provienne du Fonds de développement régional (FDR) et non de l'entente MCC-CRDO et que le montant qui avait été engagé dans le cadre de l'entente MCC-CRDO soit libéré et disponible pour le financement de nouveaux projets culturels soutenus et approuvés par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Projet – École de musique de la Vallée-de-la-Gatineau :

ATTENDU QUE les objectifs de l'École de musique de la Vallée-de-la-Gatineau (ÉMVG) tendent à développer une offre de services accessible, équitable et à un coût abordable répondant aux besoins du milieu notamment par l'augmentation de la qualité des équipements et des infrastructures (axe de développement Culture, loisir, sport) ;

ATTENDU QUE les objectifs de l'ÉMVG rejoignent celui de l'axe de développement Éducation recherche et science en regard de la persévérance scolaire et de la réussite éducative ;

ATTENDU QUE l'ÉMVG contribue à diversifier l'économie en favorisant le développement et la consolidation d'une entreprise, à assurer un rayonnement accru de la culture outaouaise au plan local, régional, national et international (axe Développement économique et emploi) ;

ATTENDU QU'au plan social, l'ÉMVG favorise l'accroissement de la vitalité des communautés rurales par la prise en charge du milieu de son développement (axe Développement social et santé) ;

ATTENDU QUE l'ÉMVG tend à pallier à une lacune importante en matière d'accès à un volet de la culture en milieu rural soit : une éducation musicale normée, reconnue et de qualité ;

ATTENDU QUE la demande pour un enseignement musical reconnu excède l'offre ;

ATTENDU QUE l'accès à un enseignement musical individualisé et diversifié dès le jeune âge est la pierre angulaire favorisant l'excellence en matière musicale ;

ATTENDU QUE le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCF) autorise l'utilisation de l'entente CRDO/MCC pour financer le projet de l'École de musique de la Vallée-de-la-Gatineau ;

CA-07-08-143

Monsieur Pierre Rondeau appuyé par
Madame Lise Waters

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse, à l'École de musique de la Vallée-de-la-Gatineau inc. une subvention maximale de 37 000 \$ via l'entente CRDO/MCC représentant 84% des coûts admissibles pour la réalisation de son projet intitulé « École de musique de la Vallée-de-la-Gatineau ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.- PLAN D'ACTION INTÉGRÉ DE PROTECTION DES COURS D'EAU, DES LACS ET DES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE EN OUTAOUAIS

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a signifié, en août 2007, son engagement dans l'élaboration d'un plan d'action régional pour lutter contre la prolifération des cyanobactéries dans les plans d'eau de la région ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a dévoilé, en juin 2007, un plan d'action et de protection des lacs et des cours d'eau du Québec ;

ATTENDU QUE le Premier ministre du Québec a annoncé, le 25 septembre dernier, le plan national d'intervention du gouvernement sur les algues bleu-vert ;

ATTENDU QUE les membres de la commission régionale Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport ont procédé à l'analyse des orientations et des actions proposées par le gouvernement du Québec ;

ATTENDU QUE les actions proposées doivent avoir un impact et des retombées directes sur l'ensemble des territoires de la région ;

ATTENDU QUE la mise en œuvre des actions proposées par le gouvernement, repose sur l'action concertée de neuf (9) ministères, des organismes (2) de bassins versants, du Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais, des MRC et des municipalités de la région ;

ATTENDU QUE le plan d'action Outaouais, doit être enclenché à compter de 2008 ;

ATTENDU les recommandations des membres de la commission régionale Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport ;

CA-07-08-144

Madame Louise Poirier appuyée par
Madame Jocelyne Houle

propose que le Plan d'action régional sur les algues bleu-vert, s'inscrive dans l'approche intégrée de développement régional et qu'il soit orienté dans une perspective qui vise à la fois la protection des cours d'eau, des lacs et des sources d'approvisionnement en eau potable de la région.

ET

Que le plan proposé favorise, au cours des prochaines années, la mise en place de projets structurants, en matière de protection des cours d'eau, des lacs et des sources d'approvisionnement en eau potable dans l'ensemble de la région.

ET

Que les axes prioritaires d'intervention en Outaouais soient les suivants:

- Améliorer la connaissance régionale pour prévenir et agir efficacement ;
- Prévenir les apports de phosphore et autres contaminants aux plans d'eau ;
- Promouvoir, sensibiliser et assurer la protection de la santé des populations.

ET

Que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, adopte le processus d'intervention proposé et procède à la création du Groupe régional d'action dont le mandat sera de procéder, d'ici mars 2008, à l'élaboration d'une proposition de plan d'action intégré sur la protection des cours d'eau, des lacs et des sources d'eau potable en Outaouais.

ET

Que les organismes et les partenaires régionaux suivants, soient invités à participer aux travaux du Groupe d'action régional de la CRÉO :

Ministères en région : Affaires municipales et Régions, Développement durable, Environnement et Parcs, Ressources naturelles et Faune, Santé et services sociaux, Agriculture, Pêcheries et Alimentation, Transports Québec, Emploi et Solidarité sociale, Sécurité publique, Développement économique, Innovation et Exportation.

Partenaires régionaux : MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, MRC des Collines, MRC de Papineau, MRC du Pontiac, ville de Gatineau, COMGA rivière Gatineau, COBALI rivière du Lièvre, CREDDO Outaouais.

ET

Que la coordination régionale du Groupe de travail et l'affectation des ressources nécessaires à l'exécution du mandat soient assurées par la CRÉO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.- CENTRE DE RECHERCHE EN TECHNOLOGIES LANGAGIÈRES – CRTL

Le directeur général, Monsieur Jean Hébert, dépose copie des correspondance que la CRÉO a fait parvenir à Monsieur Pierre Coulombe, président du Bureau de la Haute direction du CNRC, à Madame Francine Kennedy, président-directrice générale des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, bureau de la traduction ainsi qu'à Monsieur Jean Vaillancourt, recteur de l'Université du Québec en Outaouais.

Ces lettres visent à accélérer un positionnement de ces organismes concernant le CRTL. L'envoi de ces lettres était important compte tenu du contexte suivant :

- 1- Le gouvernement du Canada vient d'annoncer qu'il veut faire un Plan II sur les langues officielles (donc nouveau budget en perspective au printemps). C'est le principal déclencheur ;
- 2- Patrimoine Canada est en train d'évaluer la situation ;
- 3- L'OBNL CRTL n'a pas de ressource pour fonctionner ;
- 4- L'engagement du CNRC doit être précisé, attendu que le CNRC a eu moins d'argent que prévu initialement et qu'ils ont simplement ajouté une dizaine de personnes techniques à leur équipe de l'Institut des technologies de l'information. Il faut connaître leur vision et leur implication future dans le CRTL.

La CRÉO a également sensibilisé le bureau du Ministre Laurence Cannon à la situation du CRTL et de son importance stratégique pour le développement de l'Outaouais.

Cette mise au point vise une prise de décision et une concertation de la Conférence régionale des élus avec les partenaires.

Une rencontre avec les partenaires devrait avoir lieu en janvier 2008.

11.- ÉTUDE INFRASTRUCTURES DU CORRIDOR FERROVIAIRE GATINEAU – CHELSEA – LA PÊCHE

ATTENDU QUE l'intervention financière de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) et du Fonds de développement régional (FDR) appuie habituellement le développement et l'implantation de nouvelles infrastructures ;

ATTENDU QUE nous ne finançons pas l'entretien des infrastructures, cette charge est la responsabilité du promoteur ou du milieu concerné (utilisateurs, municipalités, MRC) ;

ATTENDU QUE le maintien de l'état des infrastructures doit s'inscrire dans une démarche planifiée d'entretien préventif ;

ATTENDU QUE la présente demande portant sur la réalisation d'une étude sur l'état des infrastructures du corridor ferroviaire devrait être de la responsabilité du propriétaire du corridor (la Compagnie du chemin de fer de l'Outaouais – CCFO) et de son utilisateur (le Train à vapeur Hull-Chelsea-Wakefield) et devrait s'inscrire à l'intérieur d'un programme d'entretien préventif pluriannuel et ses coûts répartis sur plusieurs années ;

ATTENDU l'urgence de cette étude sur les infrastructures semble avoir été déclenchée par un évènement qui a eu lieu cet été. Le bris d'un barrage de castors en amont du corridor ferroviaire a entraîné des dommages importants à un ponceau et à la voie ferrée ;

ATTENDU QUE cet évènement aurait pu avoir des effets dramatiques si le train à vapeur était passé au même moment ;

ATTENDU QUE cet incident aurait pu avoir des impacts négatifs majeurs sur l'image et la notoriété de la région de l'Outaouais.

ATTENDU l'importance pour la région de l'Outaouais et pour son industrie touristique de la présence et de l'opération du Train à vapeur Hull-Chelsea-Wakefield et que la Compagnie du chemin de fer de l'Outaouais n'a pas les ressources pour réaliser seule cette étude et l'opérateur du Train à vapeur Hull-Chelsea-Wakefield investit déjà et depuis plusieurs années des milliers de dollars dans l'entretien du corridor et des infrastructures ;

ATTENDU QUE nous recommandons, de façon exceptionnelle, une intervention financière du Fonds de développement régional (FDR) afin de réaliser cette étude sur l'état des infrastructures ;

ATTENDU QUE l'étude devra également servir de base à une planification pluriannuelle des besoins d'entretien et des investissements futurs afin de maintenir les infrastructures en bon état et garantir la sécurité des touristes ;

ATTENDU QUE les discussions avec la CCFO afin de valider certaines données et l'estimation des coûts et des sources de financement du projet ;

ATTENDU la participation financière de la CRÉO dans l'étude sur les infrastructures ne l'engage pas dans la réalisation et les investissements qui pourraient être requis dans la réfection et l'entretien futur du corridor ferroviaire et qu'à cet effet, le promoteur fera appel à d'autres sources de financement ;

CA-07-08-145

Monsieur Raymond Durocher appuyé par
Monsieur Robert Bussière

propose que la Conférence régionale de l'Outaouais des élus de l'Outaouais verse, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR) à la Compagnie de chemin de fer de l'Outaouais un montant maximal de 50 000 \$ représentant 33,3% des coûts de la réalisation du projet : Étude infrastructures – Corridor ferroviaire Gatineau – Chelsea – La Pêche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

127.- COMMISSIONS RÉGIONALES – RAPPORT D'ACTIVITÉS

a) Développement social et santé, Monsieur Pierre Rondeau :

Monsieur Pierre Rondeau, président de la commission régionale Développement social et santé informe les membres qu'il n'y a pas eu de rencontre de la commission mais la bonne nouvelle est que Madame Roxanne Lauzon, agente de développement de la CRÉO sera de retour au travail le 20 décembre 2007.

b) Culture, loisir, sport, Madame Lise Waters :

Madame Lise Waters, présidente de la commission régionale Culture, loisir, sport informe les membres qu'il n'y a pas eu de rencontre de la commission depuis le dernier conseil d'administration.

c) Développement économique et emploi, Monsieur Aurèle Desjardins :

Monsieur Aurèle Desjardins, président de la commission régionale Développement économique et Emploi, informe les membres que la rencontre prévue le 22 novembre 2007 a été reportée au 9 janvier 2008 à cause d'une tempête de neige.

d) Éducation, recherche et science, Madame Paulette Lalande :

Madame Paulette Lalande, présidente de la commission régionale Éducation, recherche et science précise qu'il n'y a pas eu de rencontre de la commission depuis le dernier conseil d'administration et dépose un projet de résolution de modification de la composition de la commission compte tenue de la réflexion déjà faite afin que la commission joue un rôle aviseur.

1 Modification des membres de la commission :

ATTENDU la composition 2005-2007 de la commission Éducation, recherche et science, ayant mené à un dédoublement des discussions tenues à la Table Éducation Outaouais (TÉO) ;

ATTENDU la reconnaissance de la TÉO, par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO), comme étant l'instance régionale de concertation en regard des dossiers « Éducation » ;

ATTENDU le partenariat établi entre la CRÉO et la TÉO, notamment dans le cadre de la stratégie régionale portant sur l'amélioration de la persévérance scolaire en Outaouais ;

ATTENDU les recommandations de la TÉO et de l'Université du Québec en Outaouais pour nommer les représentants suivants aux postes « d'experts-conseils » de la commission régionale Éducation, recherche et science ;

ATTENDU la résolution de la CRÉO créant un poste « jeune » sur chaque commission ;

ATTENDU la résolution de la CRÉO créant un poste « femme » sur chaque commission ;

ATTENDU QUE la CRÉO doit entériner la liste officielle et la composition des membres aux commissions de la CRÉO ;

CA-07-08-146

Madame Lise Waters appuyée par
Monsieur Jean Perras

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte le mandat et la composition officielle pour 2007-2008 pour la commission régionale Éducation, recherche et science.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

e) **Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport, Monsieur Denis Côté :**

Monsieur Denis Côté, président de la commission Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport informe les membres qu'il y a eu deux rencontres depuis le dernier conseil d'administration et fait le résumé des activités de la commission.

1 **État de situation – matières résiduelles :**

Monsieur Denis Côté informe les membres qu'il y aura une rencontre sur le dossier des matières résiduelles dans 10 jours.

f) **Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais, Monsieur Marc Carrière :**

Monsieur Marc Carrière, président de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais informe les membres qu'il y a eu deux rencontres depuis le dernier conseil d'administration, fait le résumé des activités de la commission et présente quatre projets de résolution.

1 **Nomination d'un commissaire à la commission :**

ATTENDU QUE le 30 avril 2007, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté le règlement de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO) ;

ATTENDU QUE ce règlement précise les modalités selon lesquelles doivent s'effectuer la nomination des commissaires à la CRRNTO ;

ATTENDU QUE les CLD de la région de l'Outaouais sont les organismes retenus pour désigner le représentant du groupe sectoriel *Économique* ;

ATTENDU QUE les CLD de la région de l'Outaouais proposent la candidature de Monsieur René Langevin à titre de représentant du groupe sectoriel *Économique* à la CRRNTO ;

ATTENDU QUE la candidature de Monsieur René Langevin permet de rencontrer l'exigence de la représentativité territoriale à l'égard du territoire de la MRC de Papineau ;

CA-07-08-147

Madame Paulette Lalande appuyée par
Monsieur Normand Vachon

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais confirme la nomination de Monsieur René Langevin à titre de représentant (commissaire) du groupe sectoriel *Économique* à la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 Avis régional au MDDEP à l'égard de la consolidation des aires protégées en Outaouais – Échéancier de travail :

ATTENDU QUE le 11 décembre 2006, les représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ont présenté aux membres du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) une première proposition à l'égard de la consolidation des aires protégées en Outaouais. Du coup, les représentants du MDDEP ont donné un délai de deux semaines à la CRÉO pour que celle-ci fasse part de ses commentaires à l'endroit de cette proposition ;

ATTENDU QUE le 11 décembre 2006, le conseil d'administration de la CRÉO a adopté une résolution par laquelle il demande au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs d'officialiser la demande d'avis régional faite à la CRÉO et d'obtenir un délai minimal de quatre mois afin de permettre à la CRÉO d'analyser la question et de faire les consultations régionales nécessaires à l'obtention d'un consensus régional ;

ATTENDU QUE le 16 janvier 2007, la CRÉO a transmis une correspondance au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'informer de la résolution adoptée le 11 décembre 2006 ;

ATTENDU QUE le 30 avril 2007, la CRÉO a transmis une correspondance à la nouvelle ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Madame Line Beauchamp, pour l'informer de la résolution adoptée le 11 décembre 2006 ;

ATTENDU QUE le 20 juin 2007, les représentants du MDDEP ont officiellement invité la CRÉO à leur transmettre, d'ici le mois de décembre 2007, un avis régional à l'égard d'une toute nouvelle proposition qui leur serait transmise dans le courant du mois d'août 2007 ;

ATTENDU QUE le 18 octobre 2007, la CRÉO a reçu cette nouvelle proposition du MDDEP pour laquelle le MDDEP demande à ce que les acteurs de la région transmettent leurs commentaires d'ici le 15 janvier 2008 ;

ATTENDU QUE la documentation relative à cette nouvelle proposition du MDDEP s'avère incomplète ;

ATTENDU QUE le 30 octobre 2007, la CRÉO a transmis une nouvelle correspondance à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour lui rappeler que les acteurs de la région sont toujours en attente d'une documentation complète à l'égard de la proposition du MDDEP et que ceux-ci, entendent toujours se donner un délai minimal de quatre mois pour procéder aux analyses et aux consultations régionales nécessaires à la production d'un avis régional et ce, à partir du moment où ils auront reçu toute la documentation relative à ce dossier ;

ATTENDU QUE le 1^{er} novembre 2007, la CRÉO a transmis une correspondance à Monsieur Léopold Gaudreau, sous-ministre adjoint au MDDEP, pour lui rappeler les modalités à l'intérieur desquelles les acteurs de la région entendent procéder pour la préparation de leur avis régional. La CRÉO a rappelé qu'elle demande :

1. qu'on lui remette toute l'information relative à ce dossier, notamment celle concernant la détermination des aires protégées et ses impacts sur la région de l'Outaouais ;
2. qu'on lui accorde un délai minimal de quatre mois afin de lui permettre d'analyser la question et de faire les consultations régionales nécessaires à l'obtention d'un consensus régional ;

ATTENDU QUE le 19 novembre 2007, la CRÉO a transmis une nouvelle correspondance à Monsieur Gaudreau, laquelle vise à lui remettre la liste des informations que les acteurs de la région désirent recevoir du MDDEP afin qu'ils puissent procéder aux analyses et aux consultations nécessaires à la production de leur avis régional ;

ATTENDU QUE le 21 novembre 2007, les représentants du MDDEP ont confirmé que les acteurs de la région ont jusqu'au 15 janvier 2008 pour transmettre leurs commentaires à l'égard de la dernière proposition du MDDEP dans le dossier des aires protégées en Outaouais ;

ATTENDU QUE pour les acteurs de la région de l'Outaouais, l'échéance du 15 janvier 2008 est inappropriée car elle ne leur permet pas de bien analyser cette dernière proposition du MDDEP et de faire les consultations nécessaires à l'obtention d'un consensus régional ;

CA-07-08-148

Monsieur Pierre Rondeau appuyé par
Monsieur Aurèle Desjardins

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais écrive de nouveau à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin de lui demander qu'elle accorde à la CRÉO un délai minimal de quatre mois pour produire son avis régional à l'égard du dossier de la consolidation des aires protégées en Outaouais et ce, afin de lui permettre d'analyser la proposition du MDDEP et de faire les consultations nécessaires à l'obtention d'un consensus régional.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3 **Commentaires à transmettre du MRNF à l'égard de sa consultation sur le processus d'évaluation de la performance forestière et environnementale des bénéficiaires de contrats et de conventions sur territoire public :**

ATTENDU QUE le 22 octobre 2007, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) invitait la Conférence régionale des élus de l'Outaouais à lui faire part de ses commentaires à l'égard du processus d'évaluation de la performance forestière et environnementale des bénéficiaires de contrats et de conventions qu'il entend utiliser pour la période 2008-2013 ;

ATTENDU QUE le 15 novembre 2007, les participants à la réunion de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais ont convenu qu'il y avait un intérêt à commenter ce qui est proposé par le MRNF dans ce dossier. Du coup, ils ont convenu de la démarche suivante : chaque commissaire sera invité à prendre connaissance du processus proposé par le MRNF et, s'il y a lieu, à transmettre ses commentaires au directeur de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO) ;

ATTENDU QU'à l'égard du processus proposé par le MRNF pour l'évaluation de la performance forestière et environnementale des bénéficiaires de contrats et de conventions sur territoire public, le directeur de la CRRNTO a reçu les quatre commentaires inscrits plus bas dans la présente résolution ;

ATTENDU QUE le directeur de la CRRNTO recommande de transmettre au MRNF les quatre commentaires reçus ;

CA-07-08-149

Monsieur Pierre Rondeau appuyé par
Monsieur Normand Vachon

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais transmette au ministère des Ressources naturelles et de la Faune les quatre commentaires qui suivent à l'égard du processus proposé pour l'évaluation de la performance forestière et environnementale des bénéficiaires de contrats et de conventions pour la période 2008-2013 :

1^{er} commentaire

Considérant les défis associés à la coupe de jardinage (choix des tiges à abattre, risques de blessures aux tiges laissées sur pied, écarts importants entre la structure des peuplements observés sur le terrain et celle obtenue virtuellement à l'aide des outils d'aménagement), il est important de s'assurer que les mécanismes d'évaluation retenus soient justes et équitables à l'endroit des régions où ce type d'intervention est dominant.

2^e commentaire

Dans le cas où un détenteur de droit sur territoire public doit soudainement cesser ses activités (ex. une faillite), il est important de préciser ce qu'il advient de l'évaluation de la performance des autres bénéficiaires de l'unité d'aménagement forestier (UAF) visée.

3^e commentaire

Il serait intéressant qu'une telle approche d'évaluation de la performance environnementale puisse être développée et appliquée aux autres détenteurs de droits sur territoire public, i.e. Sépaq, ZEC, pourvoirie, villégiature, autres.

4^e commentaire

Il serait intéressant que chaque détenteur de droit sur territoire public ait à présenter le résultat de sa performance forestière et environnementale à la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 Remerciements à Monsieur Marc Michaud du MRNF :

Monsieur Normand Vachon informe les membres que Monsieur Marc Michaud du ministère des Ressources naturelles et de la Faune compte prendre sa retraite d'ici peu, il demande que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais fasse parvenir une lettre à ce dernier afin de le remercier pour tous les services rendus dans le cadre de divers dossiers.

g) Table Jeunesse Outaouais, Monsieur Félix Bussières :

Monsieur Félix Bussières, coordonnateur de la Table Jeunesse Outaouais fait le résumé des activités de la Table Jeunesse Outaouais et il présente la nouvelle présidente Madame Stéphanie Doré.

De plus, il dépose la liste des projets des actions jeunesse structurantes et des projets locaux du Fonds régional d'investissement jeunesse 2007-2008.

8.- COMITÉ RÉGIONAL – RAPPORT D'ACTIVITÉS

a) Comité des sentiers VHR, Madame Jocelyne Houle :

Madame Jocelyne Houle, présidente du comité des sentiers VHR fait le résumé des activités du comité et présente un projet de résolution.

1 Utilisation de l'emprise de l'autoroute 50 entre les routes provinciales 317 et 321 pour les véhicules routes :

ATTENDU QUE l'article 21 de la Loi sur les parcs du Québec « interdit à toute personne de circuler dans un parc, à des fins autres que scientifiques ou de gestion, avec un véhicule hors route visé à l'article 1 de la Loi sur les véhicules hors route (L.R.Q., c. V-1.2) » ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec prolonge d'un an le moratoire pour trouver des solutions de rechange permettant de respecter les orientations gouvernementales visant à éliminer les sentiers de motoneige dans les parcs ;

ATTENDU QUE le sentier régional de motoneige numéro 323 passe actuellement dans le Parc national de Plaisance ;

ATTENDU QUE la Table de concertation régionale sur les VHR a mis sur pied un comité spécial dont le mandat est de proposer le tracé d'un nouveau sentier hors des limites du Parc national de Plaisance ;

ATTENDU QUE les différentes propositions faites par le comité spécial doivent obtenir l'autorisation écrite des propriétaires situés à l'intérieur de la zone réglementaire de 30 mètres ;

ATTENDU QUE toutes les propositions faites par le comité spécial sur différents tracés ont été refusées par plusieurs propriétaires notamment en regard de l'octroi d'un droit de passage ;

ATTENDU QU'en dernier ressort, un scénario utilisant le corridor ferroviaire encore en opération a été analysé ;

ATTENDU QUE sur ce corridor ferroviaire, même les personnes qui habitent dans un rayon de plus de cent mètres s'objectent au passage d'un sentier de motoneige ;

ATTENDU QUE les coûts d'aménagement d'un tel sentier ont été évalués à plus de 700 000 \$ pour sept (7) kilomètres de sentier ;

ATTENDU QUE l'utilisation du corridor ferroviaire n'a pas été retenue ;

ATTENDU QUE lors des consultations qui ont précédé la création du Parc national de Plaisance, le ministre en titre s'était engagé à aider le club de motoneige dans la relocalisation de son sentier ;

CA-07-08-150

Madame Jocelyne Houle appuyée par
Madame Paulette Lalande

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais demande à la ministre des Transports du Québec, Madame Julie Boulet et à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Madame Line Beauchamp de permettre et de participer à l'aménagement d'un sentier de motoneige le long de l'autoroute 50 entre les routes provinciales 317 et 321 entre Plaisance et Papineauville afin de garder le lien Est – Ouest de ce sentier de motoneige.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

14.- FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR)

Projets :

a) Institut universitaire sur la forêt feuillue (UQO-IQAFF) :

ATTENDU la vision de développement de la région de l'Outaouais, qui se veut notamment une région innovante qui mise sur un développement responsable de ses ressources ;

ATTENDU l'axe de développement Éducation, recherche et science qui a, pour la région, l'orientation d'être un pôle du savoir misant sur l'acquisition et le transfert des connaissances ainsi que sur le développement des compétences, qui a comme enjeu de maximiser l'apport de la recherche et de l'innovation au développement de la région et a comme orientation stratégique de favoriser le développement et la compétitivité d'organismes et de centres de recherche ;

ATTENDU QUE le projet permettra à l'Université du Québec en Outaouais (UQO) de contribuer au développement du secteur des sciences naturelles tout en élargissant son rayonnement sur le territoire rural de l'Outaouais, et lui permettra éventuellement d'offrir aux jeunes de l'Outaouais un accès à des programmes universitaires dans ce secteur important pour la région et le Québec ;

ATTENDU QUE le projet permettra à l'Institut québécois de l'aménagement de la forêt feuillue (IQAFF) de saisir l'opportunité de pérenniser ses opérations scientifiques, tout en visant un accroissement significatif du volume de ses activités, notamment en dotant l'organisme de moyens additionnels pour assurer le transfert des connaissances et des technologies vers les milieux industriels ;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans la continuité des travaux de collaboration entre l'UQO et l'IQAFF visant à doter la région d'un institut de recherche provincial en forêt feuillue et que celui-ci, en étant notamment un levier de développement pour l'économie régionale, aura de nombreux impacts positifs pour la région ;

CA-07-08-151

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Madame Paulette Lalande

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse à l'Université du Québec en Outaouais, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), un montant maximal de 48 000 \$, représentant 49,5% des coûts admissibles du projet, pour la réalisation du projet « Institut universitaire sur la forêt feuillue ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Découvertes Outaouais 2008 :

ATTENDU QUE le soutien au projet « Découvertes Outaouais » contribue à la consolidation d'un organisme ayant un impact significatif pour le développement des arts de la scène sur le territoire de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE le projet favorise l'accès du public aux manifestations culturelles produites en Outaouais impliquant un partenariat avec le milieu ;

ATTENDU QUE le déroulement d'un concours amateur réalisé dans un contexte professionnel encourage l'émergence et le développement d'une relève dans la région ;

ATTENDU QUE le présent projet encourage des initiatives artistiques qui mettent en perspective l'identité de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE des initiatives locales et régionales contribuent à accroître la vitalité des communautés par la prise en charge de son développement ;

CA-07-08-152

Madame Paulette Lalande appuyée par
Monsieur Robert Bussière

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), un montant maximal de 5 000 \$ représentant 7% des coûts admissibles, à Productions Brio inc. pour la réalisation de son projet intitulé « Découvertes Outaouais 2008 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) **Conseiller en 2^e et 3^e transformation du bois feuillu :**

ATTENDU QUE le secteur des produits de la forêt est considéré comme un secteur porteur pour la diversification de l'économie régionale dans la Planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012 de l'Outaouais sous l'axe Développement économique et emploi ;

ATTENDU QUE la région vise plus spécifiquement dans ses orientations à « Consolider et reconverter le secteur industriel forestier via l'innovation et la valeur ajoutée » et à « Supporter la mise en œuvre du plan de développement du créneau d'excellence *Industrie de la production et de la transformation de bois de type feuillu* » ;

ATTENDU QUE le projet vise à positionner la région de l'Outaouais dans l'économie nord-américaine et mondiale au niveau des produits de la forêt ;

ATTENDU QUE les services offerts par le conseiller en 2^e et 3^e transformation du bois feuillu sont structurantes pour l'atteinte de ces objectifs ;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) avait accepté en avril 2005 de financer le projet de conseiller en 2^e et 3^e transformation du bois feuillu à hauteur de 50 000 \$ par année et ce, dans une perspective de trois ans et qu'elle n'a, à ce jour, versé que 50 000 \$ pour la période 2005-2006 ;

ATTENDU le principe de la CRÉO de ne pas se substituer aux mesures et aux programmes existants chez les ministères et chez les partenaires et ce, dans le respect des mandats et des organismes de développement régional ;

ATTENDU QUE selon le principe susmentionné, les demandes de financement pour les années 2006 et les années 2007 pour le conseiller en 2^e et 3^e transformation du bois feuillu ont été référées au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) pour être financées dans le cadre des fonds de mise en œuvre du créneau d'excellence « *Industrie de la production et de la transformation de bois de type feuillu* » ;

ATTENDU QUE le plan d'action du créneau d'excellence « *Industrie de la production et de la transformation de bois de type feuillu* » a été déposé mais qu'il est en analyse au sein du gouvernement du Québec et qu'en conséquence, le conseiller en 2^e et 3^e transformation du bois feuillu ne peut présentement bénéficier de soutien financier gouvernemental dans le cadre de ce créneau ;

CA-07-08-153

Monsieur Robert Bussière appuyé par
Monsieur Jean Perras

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse, dans le cadre du Fonds de développement régional, un montant maximal de 50 000 \$ au Centre de développement d'entreprises technologiques pour le projet de conseiller en 2^e et 3^e transformation du bois feuillu pour la période 2006-2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

d) Deuxième symposium sur la valorisation de la biomasse forestière :

ATTENDU QUE le projet de Symposium sur la biomasse en 2008 s'inscrit à l'intérieur des orientations et des enjeux stratégiques prioritaires de la région ;

ATTENDU QUE la filière de l'utilisation de la biomasse forestière et des résidus de transformation à des fins énergétiques constitue une opportunité de développement économique, notamment pour l'industrie forestière qui cherche à retrouver le chemin de la rentabilité ;

ATTENDU QUE la région veut se positionner comme un leader en matière de valorisation de la biomasse forestière ;

ATTENDU le succès du premier Symposium qui a eu lieu à Val-D'or et qui a réuni plus de 300 participants ;

ATTENDU QUE la deuxième édition du Symposium aura lieu en Outaouais, au Château Cartier ;

ATTENDU QUE le projet mobilise actuellement les principaux partenaires actifs dans le développement de cette filière dans la région ;

ATTENDU la volonté actuelle des partenaires de la région à s'associer au processus et aux étapes de réalisation du projet ;

ATTENDU QUE le projet vise à stimuler la réflexion chez les acteurs du secteur des produits forestiers aux potentiels de développement, à faire connaître les produits, les utilisations et leurs perspectives de marchés et à présenter les diverses technologies disponibles ;

ATTENDU QUE le projet pourrait entraîner, à moyen terme, des retombées économiques et sociales directes pour les municipalités de la région ;

CA-07-08-154

Monsieur Jean Perras appuyé par
Monsieur Raymond Durocher

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), un montant maximal de 15 000 \$, au Québec Wood Export Bureau-Groupe régions pour la réalisation en 2008 du projet intitulé: *Deuxième symposium sur la valorisation de la biomasse forestière.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

e) **CDET – Plan d'action 2007-2008 :**

ATTENDU QUE le secteur technologique est un des secteurs ciblés pour assurer la diversification économique de l'Outaouais sous l'axe Développement économique et emploi de la Planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012 de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE la région vise plus spécifiquement dans ses orientations à « favoriser l'émergence, la consolidation et l'attraction d'entreprises technologiques en regard du contexte de la région de la capitale nationale (RCN) » et à « développer le secteur technologique par la concertation et le réseautage des acteurs, des entreprises et des milieux de formation » ;

ATTENDU QUE les services offerts par le Centre de développement d'entreprises technologiques (CDET) depuis 1988 ont permis d'offrir aux entrepreneurs un accompagnement expert en pré-démarrage et en démarrage ;

ATTENDU QUE plusieurs études sur le secteur ont démontré l'importance d'atteindre une masse critique d'entreprises technologiques pour le développement de la filière ;

ATTENDU QUE le CDET, à travers ses activités d'opération, supporte également d'autres mandats ayant un impact sur l'ensemble de la région et dépassant le secteur des technologies ;

ATTENDU QU'un portrait de la filière technologique, effectué en 2002 et actualisé en 2006, met en lumière le fait que certains maillons de l'offre de services intégrée sont faibles et doivent être renforcés pour assurer une meilleure continuité et une meilleure performance du secteur, avec pour conséquence attendue une participation accrue de l'Outaouais au développement technologique de la RCN ;

ATTENDU QUE la CRÉO est engagée depuis plusieurs mois avec ses partenaires dans un processus de réflexion quant à la nature et à la hauteur des interventions qu'elle entend faire dans les prochaines années, notamment en matière de concertation et de coordination des intervenants de la filière, ce qui explique qu'elle ait attendu avant de traiter la demande du CDET pour 2007-2008 ;

ATTENDU QUE les discussions avec nos partenaires se poursuivent et qu'elles permettront de réorienter les interventions de la CRÉO pour les prochaines années ;

CA-07-08-155

Madame Paulette Lalande appuyée par
Madame Lise Waters

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), un montant maximum de 40 000 \$, au Centre de développement d'entreprises technologiques pour la réalisation de son plan d'action 2007-2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

f) Bureau de recherche-innovation Outaouais (BRIO) 2008-2009 :

ATTENDU la vision de développement de la région de l'Outaouais, qui se veut notamment une région innovante qui mise sur un développement responsable de ses ressources ;

ATTENDU l'axe de développement Éducation, recherche et science qui a, pour la région, l'orientation « d'être un pôle du savoir misant sur l'acquisition et le transfert des connaissances ainsi que sur le développement des compétences », qui a comme enjeu de « maximiser l'apport de la recherche et de l'innovation au développement de la région » et a comme orientation stratégique de « favoriser un meilleur transfert des connaissances acquises vers les entreprises et les organisations de la région » ;

ATTENDU QUE le projet permettra à l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et aux cégeps de collaborer étroitement aux travaux de recherche en cours dans leurs institutions afin d'assurer une mise en commun des résultats et une meilleure promotion des applications qui en découleront auprès des clientèles cibles ;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans la continuité des travaux de valorisation de la recherche et de l'innovation du Forum recherche-innovation Outaouais (FRIO) tout en misant sur un arrimage plus concret aux besoins du milieu et un partenariat renforcé entre les institutions ;

ATTENDU QUE le projet facilitera l'accès des entreprises et des organisations de la région aux compétences de nos trois institutions d'enseignement supérieur de l'Outaouais et stimulera ainsi le développement d'une région innovante ;

ATTENDU QUE le Fonds d'appui aux projets prévu servira à stimuler l'émergence de projets concrets de collaboration de recherche entre les institutions d'enseignement et les milieux de pratique et facilitera le transfert d'expertises développées par les chercheurs en institution d'enseignement ;

CA-07-08-156

Madame Sylvie Daigle appuyée par
Monsieur Jean Perras

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR) et que ce montant serve à financer les projets soutenus via la mesure « Fonds d'appui aux projets », un montant maximal de 15 000 \$, réparti sur 2 ans (10 000 \$ en 2008 et 5 000 \$ en 2009), représentant 3,8 % des coûts admissibles du projet à l'Université du Québec en Outaouais pour la réalisation du projet « Bureau de recherche-innovation Outaouais (BRIO) ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Entente spécifique agroalimentaire :

g) Soirée Action-Valorisation : prix de la relève « *Sur les traces d'Érard-Séguin* » :

ATTENDU la signature, en juin 2005, par le MAPAQ, le MAMR, la CRÉO et le ministre responsable de la région, de l'entente spécifique sur le développement durable du secteur agroalimentaire de l'Outaouais se terminant le 31 mars 2008 ;

ATTENDU QUE le secteur agroalimentaire est un des secteurs à fort potentiel pour la diversification de l'économie identifiés dans l'axe Développement économique et emploi de la planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012 adoptée par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) ;

ATTENDU QUE la CRÉO est un partenaire important dans le développement du secteur agroalimentaire comme en témoigne ses investissements dans plusieurs projets et que cet investissement doit faire l'objet d'une visibilité accrue ;

ATTENDU QUE la Soirée Action-Valorisation est un évènement rassembleur auquel plus de deux cents personnes assistent chaque année et qui met à l'honneur l'agriculture et l'agroalimentaire régional ;

ATTENDU QUE le prix « *Sur les traces d'Érard-Séguin* » sera remis afin d'encourager et de valoriser la relève agricole en agriculture et en agroalimentaire lors de la 18^e Édition de la Soirée Action-Valorisation qui aura lieu le 23 février 2008 à Notre-Dame-de-la-Paix ;

ATTENDU QUE la CRÉO s'est donnée précisément comme orientation dans la PSR 2007-2012 de « Soutenir le démarrage et le transfert des entreprises agricoles afin d'assurer la relève du secteur » et qu'elle bénéficierait d'une grande visibilité en s'associant à ce prix de la relève ;

ATTENDU QUE le projet répond aux critères du Fonds de développement régional – Activités Entente spécifique et qu'il a reçu la recommandation positive du comité de suivi de l'entente spécifique ;

CA-07-08-157

Madame Paulette Lalande appuyée par
Madame Louise Poirier

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse, dans le cadre du Fonds de développement régional – Activités Entente spécifique, un montant maximal de 3 000 \$ à la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais (TCAO), soit 2 000 \$ allant à la bourse du prix de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais « *Sur les traces d'Érard-Séguin* » et 1 000 \$ pour l'organisation de la 18^e édition de la Soirée Action-valorisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

h) Journées agricoles 2008 :

ATTENDU QUE le secteur agroalimentaire a été ciblé comme un secteur à fort potentiel pour la diversification de l'économie régionale dans l'axe développement économique et emploi de la Planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012 de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE ce projet rejoint l'ensemble des objectifs de l'entente spécifique pour la consolidation et le développement durable de l'industrie agroalimentaire outaouaise signée en juin 2005, notamment ceux qui visent à contribuer à la création et à la croissance des entreprises de production par l'accroissement et la diversification des activités de production et en supportant des activités de démarchage, de promotion, de R&D et de mise en marché et à appuyer la mise en marché et la promotion des produits et des entreprises agroalimentaires de la région ;

ATTENDU QUE lors de ces journées, les entrepreneurs présents auront l'opportunité de se familiariser avec les mesures à prendre pour permettre à leur entreprise d'atteindre son plein potentiel ;

ATTENDU QUE ce projet répond aux critères du Fonds de développement régional - volet Entente spécifique ;

ATTENDU la recommandation positive du comité de gestion de l'entente spécifique lors de la réunion du 27 novembre 2007 ;

CA-07-08-156

Madame Paulette Lalande appuyée par
Monsieur Robert Bussière

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse, dans le cadre du Fonds de développement régional – volet Entente spécifique, un montant maximal de 6 000 \$ représentant 21 % des coûts du projet à la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais pour la réalisation du projet de *Journées agricoles Outaouais 2008*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.- **FONDS RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT JEUNESSE (FRIJ)**

Action jeunesse structurante :

a) **Radio Enfant Ado :**

ATTENDU QUE la Table jeunesse Outaouais (TJO) a identifié l'art et la culture ainsi que l'identité et le sentiment d'appartenance comme étant des cibles prioritaires pour développer des Actions Jeunesse Structurantes (AJS) dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) 2006-2009 ;

ATTENDU QUE ce projet permettra la mise en onde de la première radio communautaire au Canada par et pour les jeunes ;

ATTENDU QUE ce projet permettra à Radio Enfant Ado d'entrer officiellement sur les ondes avec une bande AM et ainsi pouvoir se développer et élargir sa diffusion ;

ATTENDU QUE ce projet permettra à Radio Enfant Ado de réaliser des activités sur tout le territoire de l'Outaouais avec des unités mobiles d'enregistrement et de diffusion ;

ATTENDU QUE cette initiative permettra aux jeunes de l'Outaouais de développer différents talents et habiletés ;

ATTENDU QUE le plan de financement du projet « Radio Enfant Ado - Formation, production et diffusion en Outaouais » devra prévoir un montant représentant 5% du financement annuel accordé par le FRIJ afin de supporter financièrement la TJO pour la coordination de l'AJS 07-05d : Art et culture/volet « Radio Enfant Ado - Formation, production et diffusion en Outaouais »;

ATTENDU QUE ce projet fait l'objet d'une recommandation positive du conseil d'administration de la TJO ;

CA-07-08-159

Monsieur Jean Perras appuyé par
Madame Louise Poirier

propose que pour permettre la réalisation de l'AJS-07-05d : Art et culture/volet « Radio Enfant Ado - Formation, production et diffusion en Outaouais ». la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), un montant maximal de 52 500 \$ à la Fondation Radio enfant ado. Ce montant sera réparti sur deux ans de la façon suivante: 34 250 \$ pour 2007-2008, 16 250 \$ pour 2008-2009 et 1 250 \$ par année pour couvrir les frais de coordination de la TJO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Paulette Lalande présente aux membres du conseil d'administration le Plan stratégique de la MRC Papineau à titre d'information.

16.- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CA-07-08-160

Monsieur Robert Bussière appuyé par
Monsieur Pierre Rondeau

propose la levée de l'assemblée à 12h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ